

## Définitions

La présente section a pour but de fournir certaines précisions afin de faciliter la compréhension de certains termes utilisés.

**Membre** : Seule une personne ayant en sa possession sa carte de membre du Club chasse et Pêche pour l'activité 'PÊCHE' est considéré comme membre.

**Équipe** : Une équipe est l'ensemble des pêcheurs qui utiliseront une chaloupe sur un lac.

Aussi, une équipe ne devrait pas contenir plus de l'équivalent du poids de 3 personnes adultes.

Une équipe peut être composée d'un seul pêcheur.

**Quota** : Un quota est le nombre de poissons pouvant être capturés durant une journée par permis de pêche et il est aussi est fonction du quota établi pour chacun des lacs par le Club Chasse et Pêche de Valcartier.

Le nombre de poissons capturés par un enfant n'ayant pas de permis de pêche devra être considérés dans le quota permis pour le parent qui l'accompagne.

## Procédure tirage 6h15

L'objectif visé par le tirage de 6H15 est de permettre à tous les membres d'avoir une chance équitable d'avoir accès aux meilleurs lacs pour la pêche.

- Avant 6H15 (heure du club), remettre à un membre de l'équipe qui veut s'inscrire, un coupon 'COUPON TIRAGE 6H15' sur lequel vous aurez inscrit la date 'mois/jour' lui enjoignant d'y inscrire le nom de toutes les personnes de l'équipe et de le déposer dans la boîte réservée à cet effet.

Leur signifier que toute l'équipe doit être présente lors du tirage.

Au besoin, leur signifier qu'une équipe correspond au nombre de personnes qui utiliseront une même chaloupe.

- À 6H15 (heure du club), bien mélanger les coupons dans la boîte et faire la pige d'un premier coupon d'équipe. Une fois le tirage débuté, il n'est plus possible d'y ajouter des coupons. (La pige se fera par M. Daigle au restaurant. En son absence, le préposé à l'accueil devra procéder au tirage à l'accueil)

- Faire l'appel des membres de cette équipe pour l'inscription et le choix d'un lac.

Si, après un délai raisonnable, l'équipe ne répond pas à l'appel, faire un grand 'X' sur le coupon et considérer celui-ci comme ne faisant plus partie du tirage.

- Procéder à l'inscription des pêcheurs pour cette équipe.

- Procéder au tirage jusqu'à, il n'y ait plus de coupons dans la boîte.

- Un fois le tirage terminé, procéder à l'inscription des pêcheurs suivants sur la base du premier arrivé, premier servi.

Si vous découvrez qu'un pêcheur ou une équipe se retrouve sur plus d'un coupon, inscrire une remarque en ce sens au verso du coupon et ne pas considérer ce coupon comme valide pour le tirage.

Si une personne a des récriminations à faire en rapport avec l'activité 'Pêche', lui signifier poliment de les adresser au directeur de la pêche.

Les coupons d'un tirage devront être brochés ensemble avec la date inscrite au verso du dernier et conservés.

S'il y a eu un coupon problème, voir à ce que celui-ci soit remis le plus tôt possible au technicien en pourvoirie.

**RETARD:** Advenant que le préposé à l'accueil arrive après 6H15, celui-ci remettra un coupon à toutes les équipes présentes.

**SEPTEMBRE:** Il à noter, que pour le mois de septembre, il faut changer dans la présente procédure '6H15' pour '8H15' parce qu'en septembre les heures d'opération sont de 8H00 à 20H00